

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2406

présenté par

M. Rimane, Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 20

Après l'alinéa 20, insérer les deux alinéas suivants :

« *Art. L. 131-8-1. – I. – Le demandeur, dans le cadre du dépôt de sa demande auprès de la Cour nationale du droit d'asile, doit être informé du libre choix de l'avocat.*

« II. – L'accès au dossier du requérant est garanti à l'avocat avant tout recours effectif devant la Cour national du droit d'asile. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend une proposition du Conseil National des Barreaux.

Les auteurs de cet amendement souhaitent, d'une part, que le requérant soit informé qu'il peut, en toute circonstance, choisir son avocat et d'autre part, instaurer la communication du dossier du requérant avant tout recours effectif devant le CNDA à l'avocat choisi ou non.

Le libre choix de l'avocat est un principe à valeur constitutionnelle consacré par le Conseil constitutionnel au nom de la liberté de contracter avec qui l'on veut, qui ne peut être limité que dans des conditions très encadrées et pour des motifs impérieux.

En raison du caractère spécifique du contentieux devant la CNDA, le caractère *intuitu personae* de la relation entre l'avocat et son client doit être particulièrement protégé.

En pratique, les avocats choisis ne disposent du dossier du requérant qu'après le dépôt du recours devant la CNDA. Cependant, il semblerait que les avocats qui sont sur la liste AJ (Aide juridictionnelle) de la CNDA puissent récupérer le dossier automatiquement.

Il convient de revenir sur cette inégalité en prévoyant la communication du dossier par la CNDA à partir d'une constitution pour permettre à l'avocat de formuler son recours en connaissance de cause.